



## Index de l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de 2022 Une note globale de 88/100 pour la société SOGEDIF

SOGEDIF atteint une note globale de 88/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes, mesure introduite par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018.

Cette loi, qui vise notamment à supprimer les écarts de salaire entre les femmes et les hommes en France, fixe le seuil cible de points minimum à 75 en-deçà duquel des actions correctives sont à mener dans les entreprises.

SOGEDIF atteint cette note de 88 points (au-delà des 75 points) grâce aux dispositifs de pilotage et de contrôle de l'égalité mis en œuvre, dans le cadre de l'accord collectif en vigueur, avec l'engagement de poursuivre les actions notamment en matière de :

- la mixité dans l'embauche ;
- la formation et la promotion professionnelles ;
- l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle ;
- la rémunération et la classification ;
- la sensibilisation et la communication contre toute forme de discrimination et de harcèlement mais également contre les agissements sexistes et les stéréotypes.

La Direction des Ressources Humaines

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	7	33	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,8	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>88</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>88</b>		<b>100</b>